

FORMATION - PRISE EN MAIN DE MANDAT

CYCLE DE 3 JOURS DE FORMATION

Objectifs

- **Vademecum de l' élu** : projections et limites
- **Comprendre le millefeuille territorial** : interagir avec l'ensemble des interlocuteurs publics au regard de leurs compétences respectives
- **Comprendre le budget** dans sa globalité et se positionner dans le débat budgétaire
- **Saisir les risques majeurs**, systémiques, qui planent sur la société dans les prochaines années et décennies

Quelles modalités ?

Qui sommes-nous ?



Lieu de formation	:	Au sein de la collectivité
Dates	:	Rentrée 2020
Durée	:	20 heures de formation réparties sur 3 jours
Financement	:	Droit Individuel à la Formation des Élus (DIF-élu)



L'Institut Supérieur des Élus (ISÉ), est un organisme de formation spécialisé dans l'accompagnement des élus locaux.

Indépendant de tout parti politique, l'ISÉ a pour ambition d'apporter des connaissances et des savoir-faire opérationnels directement applicables aux activités quotidiennes des élus.

Les formations dispensées par l'ISÉ se veulent « pratico-pratiques » et sont dispensées par des professionnels qualifiés, experts dans leur domaine d'activités, en rapport direct avec l'action locale.

Cette formation est financée par la Caisse des Dépôts et Consignations via votre droit individuel à la formation des élus. Aucune prise en charge ne sera demandée ni aux élus à titre individuel, ni à la mairie.

La responsabilité civile et pénale de l' élu

L'interaction entre la commune, l'EPCI, le département et la région

Comprendre le millefeuille territorial - Première journée

A l'issue de cette formation, vous maîtriserez :

- La responsabilité civile et pénale de votre collectivité ainsi que celle de l' élu
- La charte de l' élu local
- L'articulation de l' action politique des élus avec l' action technique des différentes administrations de votre territoire
- Les différents niveaux de collectivités, leurs compétences respectives
- Vos interlocuteurs selon vos commissions et vos enjeux

Comprendre la distinction entre la responsabilité pénale et la responsabilité civile des élus : définition, exemples concrets

Responsabilité de la collectivité et responsabilité des élus

Dissocier les obligations légales et les obligations éthiques : charte de l' élu local art.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Cadre de la responsabilité civile et pénale des élus locaux

Délits non-intentionnels (loi Fauchon du 10 juillet 2000) - Eléments constitutifs, principaux délits et mise en jeu de la responsabilité de l' élu

Délits intentionnels - Eléments constitutifs, principaux délits et mise en jeu du manquement au devoir de probité

Protection des élus locaux (loi du 27 décembre 2019) : assurance de la collectivité, assurance personnelle de l' élu

Introduction sur les variables de l' action publique locale

Multiplicité des acteurs, diversité des parties prenantes, cycle électoral et mise sur agenda, grandes étapes et principes fondateurs de la décentralisation

Comprendre l' échelon communal : Diversité de l' échelon communal (nombre et tailles des communes), Clause générale de compétences pour une commune proximité et subsidiarité, légitimité démocratique locale (« petite République »)

Aborder les intercommunalités

Forme associative/forme fédérative, baisse du nombre de syndicats (SIVU, SIVOM...), montée en puissance des EPCI à fiscalité propre : communauté d' agglomération, métropole

Distinguer entre compétences obligatoires, optionnelles et facultatives

Le (lent) déclin des départements ?

Panorama des compétences du département du en matière de solidarité humaine et territoriale, quid des politiques volontaristes ?

Quelques mots sur le « vieux couple » département/commune

Focus sur la région

Bilan de la loi NOTRe et la compétence exclusive en matière économique

Les grands schémas régionaux : SRADDET, SRDEII, contrat de plan Etat/Région

Gestion des fonds européens : FSE, LEADER...

Ne pas oublier les échelons déconcentrés de l'Etat :

Autorité préfectorale, SGAR

Administrations déconcentrées

Contrôle de légalité, déféré administratif et rescrit du préfet

Savoir lire un budget municipal

De la campagne électorale à la gestion municipale - Deuxième journée

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Comprendre le budget dans sa globalité, comme l'acte juridique qui prévoit et autorise toutes les dépenses et toutes les recettes pour l'année civile considérée.
- Vous positionner durant le débat budgétaire
- Conforter, contrôler ou critiquer les choix budgétaires proposés au conseil municipal

Comprendre le calendrier d'élaboration du budget :

Répertorier les différents documents budgétaires : budget prévisionnel primitif (BP), budget supplémentaire (BS), décision modificative (DM), budgets annexes, compte de gestion, compte administratif

Connaître la procédure d'élaboration et de vote du budget municipal

Définir le cadre d'exécution du budget :

- Rôle de l'ordonnateur
- Rôle du comptable

Comprendre la structure du budget communal :

- Aborder la nomenclature budgétaire (M14, M21)
- Décoder la présentation budgétaire (approche par section, approche par chapitre)

Savoir interpréter le budget

- Évaluer la section de fonctionnement : charges, recettes...
- Évaluer la section d'investissement : dépenses, recettes, restes à réaliser...

Connaître les principes d'équilibre budgétaire et d'affectation des résultats

Focus sur quelques postes spécifiques du budget communal

- Mesurer les évolutions de la fiscalité locale et préparer le vote des taux
- Intégrer les règles prudentielles en matière d'endettement
- Décrypter les grands principes en matière de récupération de la TVA

L'analyse de la situation financière de votre commune pour pouvoir se comparer :

- Capacité d'autofinancement de la commune
- Evolution du taux d'endettement
- Suivi de la trésorerie

Anticiper les nouvelles crises majeures

Et assurer la sécurité de son territoire - Troisième journée

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Saisir les risques majeurs, systémiques, qui planent sur la société dans les prochaines années et décennies,
- Visualiser les « futurs possibles »,
- Comprendre le besoin de résilience collective
- Amorcer une réflexion sur les stratégies aptes à assurer la sécurité des habitants de leur territoire, notamment via l'organisation d'une résilience alimentaire.

Présentation de l'intervenant, du programme et des objectifs de la journée

Enjeux et avertissements, préambule relatif au « biais de surconfiance »

- Introduction sur les « impensés »
- Risques systémiques, crises systémiques
- Inefficacité de la plupart des « solutions », des stratégies et des dispositifs existants face à ces risques
- Vulnérabilités des sociétés et des collectivités
- Les implications de ces vulnérabilités en matière de sécurité pour les citoyens, pour l'économie, pour les élus...
- L'espace des réponses possibles
- Les options à l'échelon territorial
- L'impératif de résilience
- La notion de résilience et ses différentes dimensions
- Pourquoi l'organiser à l'échelle des territoires

Notions clefs pour élaborer des feuilles de route pertinentes et efficaces dans un contexte hautement instable

Focus sur la résilience alimentaire des territoires

- Point sur la législation
- Les projets de loi en cours
- Les résistances au changement
- Leviers de mobilisation
- Pistes de réflexion et propositions
- Exemples inspirants

Atelier : les élus participants appliquent à chaud les concepts précédemment explorés pour imaginer de nouvelles stratégies incorporant les spécificités de leur collectivité : « Que peut-on entreprendre pour améliorer la résilience du territoire ? »

- Restitution générale et discussion ouverte
- Conseils et remarques conclusifs

- **Les cafés d'accueil, les déjeuners (ou dîners pour la session du soir) et les pauses gourmandes sont pris en charge par l'Institut Supérieur des Élus**
- **L'accès gratuit et illimité pour les élus à suivre en visioconférence nos formations de Paris sur les thèmes de leur choix en 2020 et 2021 (codes d'accès fourni par l'ISE transmis prochainement)**